Envoyé en préfecture le 08/01/2025
Reçu en préfecture le 08/01/2025
Publié le
ID : 031-213102825-20250107-2025001CCAS-AR

VILLE DE
Launaguet

ARRÊTÉ N°2025.001.CCAS
ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DE LA NOMINATION DES ADMINISTRATEURS NOMMÉS DU CCAS

Le Maire de la Commune de Launaguet

- **Vu** l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- **Vu** les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 27 Mai 2020 fixant à 12 le nombre d'administrateurs du CCAS et affichée en Mairie le 28 mai 2020 ;
- **Vu** l'arrêté N° 2020.07.02.01 en date du 02 juillet 2020 nommant les administrateurs du conseil d'administration du CCAS ;
- **Vu** les propositions faites par l'UDAF, l'Association Mouvement Vie Libre, l'Association Le Temps des Loisirs (*Club du 3ème âge de Launaguet).*
- **Considérant** la démission de Madame PANDOLFINO Christine, de l'association « Mouvement vie libre », œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions en date du 06.01.2025

ARRÊTE

Article 1er : Les membres nommés du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale sont les suivants:

- Mme Alexia LEYGUE de la MFR en qualité de représentant des associations familiales, sur proposition de l'UDAF;

- Monsieur PERIARD Dominique en qualité de représentant de l'association Le Temps des Loisirs (*Club du 3ème âge de Launaguet).*;

-Mme PANAGET Myriam en qualité de représentante de l'association La Fabrique Solidaire au titre des personnes handicapées du département ;

- Mme VERGNES Pascale en qualité de représentante de l'association « Secours Populaire » œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;

- Mme CELY Bernadette au titre des personnes participant « *à des actions de prévention, d'animation et de développement sociale dans la commune* » en qualité de personne qualifiée ;

- Mme PAQUELET Catherine au titre des personnes participant « *à des actions de prévention, d'animation et de développement sociale dans la commune* » en qualité de personne qualifiée

Envoyé en préfecture le 08/01/2025
Reçu en préfecture le 08/01/2025
Publié le
ID : 031-213102825-20250107-2025001CCAS-AR

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil municipal.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation et notifié à chacune des personnes concernées.

Article 5 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet.

Fait à Launaguet., le 07.01.2025

Monsieur le Maire,
Michel ROUGE

Signatures des interessés :

Alexia LEYGUE **Dominique PERIARD** **Myriam PANAGET**

Pascale VERGNES **Bernadette CÉLY** **Catherine PAQUELET**